

Demande d'accueil d'un volontaire en Service Civique

Centres Sociaux du Rhône – document à remplir

Nom du centre social et de la personne en charge de la demande :

CENTRE SOCIAL DES BUERS Anne CAILLOT BODEZ – Directrice adjointe

MISSION CONFIEE

Domaine d'action de la mission proposée (1 seul, le principal à cocher)

A quelle mission de l'agrément collectif « centres sociaux », l'intention d'accueil fait-elle référence ? (1 seule case à cocher, merci)

Thématique	Missions	Case à cocher
	Contribuer à la prévention de l'isolement des personnes âgées	
	Favoriser le lien social par l'accompagnement d'habitants dans la	
SOLIDARITÉ	mise en place d'actions ou de projets solidaires	
JOLIDANITE	Lutter contre l'isolement des personnes âgées dans le cadre de	
	la MObilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés -	
	MONALISA	
	Encourager la prise de parole et la participation des habitants à	
MÉMOIRE ET	un projet de centre social	
CITOYENNETÉ	Renforcer la participation des habitants aux décisions ou aux	
CHOTENNETE	politiques qui les concernent	
	Mettre l'outil numérique au service de démarches participatives	
EDUCATION	Contribuer à la mobilisation et à l'accompagnement de groupes	
POUR TOUS	de jeunes dans le montage d'activités ou de projets	
CULTURE ET	Encourager la participation des habitants à des activités	
LOISIRS	culturelles ou de loisirs	
LOISINS	Médiation culturelle avec le dispositif « Porte du Temps »	
ENVIRONNEMENT	Participer au développement d'action pour l'environnement	
SANTÉ	Favoriser le développement d'actions d'éducation à la santé	
SPORT		
DEVELOPPEMENT II		
INTERVENTION D'U		

<u>rappel</u>: il n'est pas possible de demander des compétences professionnelles au volontaire mais il s'agit bien de s'appuyer sur la motivation à s'investir du jeune. Il semble important de garder dans la définition de la mission un espace pour la prise d'initiative. Les tâches confiées aux volontaires doivent bien être différentes et complémentaires de celles confiées aux salariés et aux bénévoles des Centres sociaux. **La mission ne vise pas une insertion professionnelle.**

litre	de	ıa	miss	ion	F	\ la	découver	te de	es cui	ivres (et de	es	livres			

Objectif(s)

1/ Sous la responsabilité pédagogique de l'adjoint du secteur enfance : accompagner un groupe d'enfants de CM1 (8/9 ans) à approfondir la pratique d'un instrument de musique de la famille des cuivres dans le cadre du projet Démos en lien avec l'école nationale de musique de Villeurbanne et l'auditorium de Lyon, faire le lien avec les familles. Ce projet, décliné sur 3 ans, entre dans sa deuxième année.

2/ Sous la responsabilité pédagogique des responsable enfance et préados, participer aux différents temps d'accompagnement à la scolarité : ateliers de la découverte, de la citoyenneté, des projets.

Description précise de la mission (avec exemple des tâches confiées) :

Concernant le premier objectif, la mission consistera à préparer les séances de travail avec les musiciens, être présent pendant l'atelier pour veiller au bien-être de chacun, assurer le suivi après l'atelier et notamment faire le lien avec les familles. Il s'agira également de faire le lien avec l'équipe du centre social.

Concernant le deuxième objectif, la personne intégrera une équipe et participera aux différents ateliers permettant à des enfants du CE1(7 ans) à la 3ème (15 ans) de développer des projets en complémentarité des acquis scolaires pour s'ouvrir au monde, favoriser leur autonomie, voire leur émancipation

Connaissances et savoirs-être identifiés nécessaires à la bonne réalisation de la mission?

Être à l'écoute, patient, pédagogue -Intéressé par la musique -Apprécie le travail en équipe -Se sent à l'aise avec les enfants de 6 à 15 ans, des aptitudes à encadrer un groupe -Curieux -Dynamique

Quelles modalités sont mises en place pour permettre au volontaire de les acquérir ?

Concernant le premier objectif, il est prévu des temps d'échanges interprofessionnels, une fois par mois, _afin d'apprendre à travailler ensemble avec les différences de chacun, de produire du sens à la présence de chacun, d'anticiper sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet. Il est également prévu des réunions d'équipe enfance/jeunesse qui seront aussi utiles pour tenir le deuxième objectif. Des réunions spécifiques avec l'équipe « accompagnement scolaire » seront régulièrement organisées.

Que va apporter la mission?

- pour le jeune : La découverte d'un centre social, une expérience de travail en équipe et auprès d'un public de 6 à 15 ans et de leurs parents, la découverte d'un instrument à vent et de sa pratique, une valorisation de son savoir-faire et de son savoir être.
- pour le centre social : Un soutien et une aide à la réalisation des projets et notamment le projet Démos, projet mis en place pour la première fois, qui entre dans sa deuxième année. Nous tenons particulièrement à ce projet culturel, extrêmement qualitatif pour les enfants et leur famille.

En quoi cet accueil de service civique sera complémentaire

- au travail mené par les professionnels : _ Grace à la présence du service civique, l'équipe aura la possibilité de répondre au cahier des charges du projet Démos. Sa présence enrichira également les propositions mises en place dans le cadre des ateliers d'accompagnement scolaire.
- aux actions réalisées par les bénévoles : Idem

O Période/ Durée souhaitée 9 mois d'octobre à juin

(entre 6 et 9 mois, éventuellement jusqu'à 12 mois, l'idéal étant de finir vers juin ou juillet, tant que possible)

O Date souhaitée de début 1er octobre

(de préférence le 1er du mois ou au plus tôt dans le mois)

Accompagnement du jeune volontaire

Tuteur (Nom et Fonction) (qui accompagnera le jeune dans son intégration au sein de la structure d'accueil & dans la réflexion sur son projet personnel et professionnel, de préférence, le tuteur ne ser pas le directeur de la strucutre- le tuteur ira passer une journée de formation avec la DRJSCS)

Anne CAILLOT BODEZ Directrice adjointe

Quels temps de rencontres prévues avec le tuteur et à quelle fréquence ?

1 fois par mois avec le tuteur, plus régulièrement avec les permanents qui encadrent les actions.

Comment sera préparée la fin de la mission du volontaire ? Quel appui apporté par la structure pour l'avenir du volontaire ?

Des entretiens seront proposés avec une chargée de la permanence emploi pour travailler avec lui sur son projet professionnel et le guider dans ses recherches.

Nombre de jours de mobilisation par semaine : 4 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

(pour rappel la durée hebdomadaire doit être de 24h/semaine, sur 3 à 4 jours maximum. Si pour des raisons exceptionnelles, le volontaire doit effectuer plus de temps sur une période donnée, elle sera compensée en concertation avec celui-ci.) Le jeune bénéficiera de 2 jours de congés par mois.

Versement de l'indemnité mensuelle

Le jeune recevra 473,04 € mensuellement, par l'Etat. La structure d'accueil versera, elle, 107.58 € mensuels minimum, en nature ou argent. Cette somme peut comprendre les tickets restaurant et l'indemnité transport.

O Modalités du versement : (en argent, en nature – si en nature précisez comment)
Virement bancaire
O Avez-vous déjà contact avec un jeune qui est intéressé par cette mission de Service civique ?
Non

Pour toute demande d'information, veuillez contacter :